

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le compte de résultat et le budget prévisionnel font apparaître, tant dans les comptes de charges (compte 86) que dans les comptes de produits (compte 87), **et pour un montant identique, les contributions volontaires en nature.**

Le principe de la valorisation est d'indiquer dans les documents budgétaires **un montant estimé de la prestation**, au niveau de 3 secteurs.

Il s'agit donc d'être en capacité de prouver la véracité des sommes que l'on inscrit. Ce n'est donc pas anecdotique, et le détail du calcul, permettant la valorisation, doit être explicité en annexe.

- « **secours en nature** » : mise à disposition de personnels, éducateur municipal, conseiller technique fédéral, cadre technique d'état, par exemple.

👉 Comment valoriser ?

On peut considérer qu'un éducateur sportif municipal soit, en moyenne (et sans tenir compte de son ancienneté), comptabilisé à 20€/heure.

- « **prestations en nature** » : mise à disposition de biens meubles et immeubles, par exemple l'utilisation des installations et salles municipales, les véhicules personnels de bénévoles et accompagnateurs, du matériel spécifique sans facturation.

👉 Comment valoriser ?

On considérera tout à fait acceptable de comptabiliser les équipements de la manière suivante :

Type d'équipement*	montant/heure d'utilisation
Gymnase	14€
Salle spécialisée	15€
Tennis couvert	14€
Tennis en plein air	10€
Stade de grand jeu	12€
Piste d'athlétisme	12€
Piscine (par couloir)	30€
Plateau extérieur d'évolution	10€

* pour tout équipement non référencé, se rapprocher du montant le plus cohérent.

S'agissant de la valorisation des frais de déplacement non remboursés aux bénévoles, qu'il faut absolument comptabiliser pour que ceux-ci puissent bénéficier d'une réduction fiscale, on effectuera le calcul sur la base communiquée par le Code Général des impôts (ndrl : à consulter dans la notice accompagnant la déclaration annuelle de revenus). Pour information en 2010, ce montant est d'environ 0,29€/km pour l'utilisation d'une voiture et de 0,11€/km pour l'utilisation d'un véhicule deux roues.

- « **bénévolat** » : il s'agit de l'ensemble du temps donné gracieusement par tous les bénévoles (dirigeants du club, responsables techniques, accompagnateurs, arbitres,...)

👉 Comment valoriser ?

On peut facilement valoriser une heure de bénévolat autour de 15€.